

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 25 mars 2021

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER – M. Loïc DABIEL – M. Colin GUYON - M Christophe HUE – M. Patrick JACOB - Mme Kathia KHELLADI - Mme Julie LECHAT - M. Jean-Paul MARKUS - M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL – Mme Édith TINJUS – Mme Clara XÉMARD

Membres avec procuration :

M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
Mme Marie-Blanche DEVAUX donne procuration à Mme Kathia KHELLADI
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Fabienne JAULT donne procuration à Mme Clara XÉMARD
M. Stéphane MANSON donne procuration à M. Patrick JACOB
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Olivier PLUEN donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Nathalie WOLFF donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres excusés : M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN

Membres invités : Mme Pascale BERTONI - M. Thibaut FLEURY-GRAFF – Mme Victoire LASBORDES – Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Muriel CHAGNY - M. Jacques de MAILLARD – M. Stéphane OLIVÉSI – M. Jean-Luc PENOT – Mme Sophie PETITRENAUD – M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 9h.

Madame le Doyen accueille les membres du Conseil remercie les membres à voix délibérative de confirmer leur présence en amont de la tenue du Conseil afin d'être certain d'avoir le quorum avant chaque séance.

Madame le Doyen félicite Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF pour son élection en tant que directeur de l'École Gradué de droit de l'Université Paris-Saclay.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 26 novembre 2020

Vote : à l'unanimité

2- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 18 février 2021

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

3- Bilan sur la reprise des TD

Madame le Doyen annonce que les chiffres de présence des étudiants à la Faculté sont modestes. Sur les 5 dernières semaines, selon les journées, nous avons enregistré entre 45 et moins d'une centaine d'étudiants par jour avec une proportion importante d'étudiants de masters.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par deux difficultés : la première relative aux TD suivis de cours magistraux. Jusqu'à présent, les étudiants ne pouvaient rester sur site pour les suivre en synchrone par visioconférence en raison de la jauge imposée et de l'absence de visibilité sur la fréquentation de la Faculté par les étudiants. En Bureau de Faculté, il a donc été décidé au regard de la faible fréquentation des locaux, de mettre des salles à leur disposition dans le respect de la jauge afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de suivre leur TD. Il faut également noter que la bibliothèque universitaire reste ouverte, sur réservation. La deuxième difficulté est liée au fait que très peu de collègues mettent l'enregistrement de leurs cours à disposition sur MOODLE afin de faciliter leur rattrapage.

En ce qui concerne les cours et les TD mixtes, les retours sont différents selon les chargés de TD et selon les étudiants. Certains étudiants s'émeuvent du fait qu'ils ne sont pas traités de la même façon selon qu'ils soient en présentiel ou en distanciel.

Madame le Doyen donne la parole aux étudiants et aux enseignants-chercheurs présents.

Monsieur Franck MONNIER annonce que les retours des chargés de TD en L1, après quelques inquiétudes en début de semestre, sont plutôt positifs. Ils trouvent que le fait de pouvoir s'appuyer sur un petit nombre d'étudiants en présence peut être un moteur pour le TD y compris pour les étudiants à distance. D'autre part, certains étudiants suivis en parcours de remédiation souffrant d'isolement sont très heureux de retrouver le chemin des TD. En conclusion, même s'il y a des difficultés, les retours quant à ce dispositif sont plutôt positifs.

Monsieur Colin GUYON confirme que le retour de ses camarades est plutôt positif.

Madame Clara XÉMARD évoque une augmentation des étudiants présents après l'abolition des semaines A et B.

Monsieur Jean-Paul MARKUS mentionne des retours plus négatifs de ses chargés de TD quant à l'hybridité (cassure de rythme et obligation de répétition d'où une perte de temps). Il annonce que la faculté de Mulhouse a choisi de réaliser des amphis de TD avec des effectifs complets limitant ainsi le distanciel à une semaine sur deux.

Madame Julie LECHAT ajoute que beaucoup d'étudiants ont évoqué des difficultés de Wifi des chargés de TD et soulève le problème des cours magistraux non enregistrés par les enseignants-chercheurs qui empêchent les étudiants d'assister aux TD en présentiel.

Madame le Doyen informe qu'une nouvelle communication relative à la connexion en filaire et à ses modalités d'accès sera effectuée auprès des chargés de TD.

4- Vote sur la modification du calendrier universitaire 2020-2021 (ajout de la date butoir des stages de masters 2)

Madame le Doyen évoque la circulaire du MESRI du 15 février 2021 qui mentionne la possibilité de l'allongement des stages de master 2 jusqu'au 31 décembre tout en maintenant la date des délibérations au 17 décembre. Après discussion avec les VP formation de Saclay et de l'UVSQ, l'extension des stages a été actée jusqu'au 31 décembre 2020 ceci impliquant un vote rectificatif du calendrier universitaire 2020-2021. La demande de pérennisation de cette prolongation possible des stages au 31 décembre chaque année sera portée devant les instances de l'UVSQ et de Paris Saclay.

Vote : à l'unanimité

5- Vote sur le calendrier universitaire 2021-2022

Madame le Doyen évoque la proposition de 3 calendriers universitaires qui tiennent compte des contraintes suivantes :

- les examens du CRFPA qui se dérouleront plus tardivement cette année (les 13, 14, 15 et 17 septembre) ;
- les amphithéâtres étant occupés par les examens du CRFPA, une partie des cours magistraux de la semaine du 13 septembre devra avoir lieu à distance ;
- le placement de 10 CM + 1 CM pour certaines matières fondamentales au premier semestre en respectant les 2 semaines minimales de CM avant le début des TD sauf avis contraire ;
- le placement d'examens anticipés de matières fondamentales qui n'ont pas de TD mais qui nécessitent un temps de correction important au regard du nombre d'étudiants.
- la semaine de révision en décembre qui peut prévoir quelques cours de rattrapage mais il est fortement déconseillé d'y placer des cours de façon systématique.

Toutes ces contraintes conduisent à soumettre 3 calendriers différents :

- Première proposition : rentrée le 6 septembre 2021 – semaine de révisions du 6 au 11 décembre 2021 - examens anticipés du 13 au 18 décembre 2021 – délibérations les 10 février, 24 mai et 8 juillet 2022 ;
- Deuxième proposition : rentrée le 13 septembre 2021 semaine de révisions du 6 au 11 décembre 2021 - examens anticipés du 13 au 18 décembre 2021 - délibérations les 10 février, 24 mai et 8 juillet 2022 ;
- Troisième proposition : rentrée le 20 septembre 2021 – pas d'examens anticipés en décembre - semaine de révisions du 13 au 18 décembre 2021 – délibérations les 14 février, 3 juin et 11 juillet 2022.

Monsieur Jean-Paul MARKUS souhaite privilégier la première proposition à savoir une rentrée au 6 septembre et éviter une rentrée trop tardive qui entraînerait une mise sous pression tout au long de l'année et des difficultés à participer à des colloques et à des soutenances de thèse notamment en décembre. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'il y ait une quatrième vague. Quant aux examens des matières fondamentales par anticipation, il

évoque la possibilité d'examens à distance par QCM sur Moodle notamment pour les gros contingents qui permettraient de faciliter les corrections.

Madame le Doyen répond que si cette solution était retenue, elle devra être intégrée dans les prochaines MCC ou MC2C afin de prévoir de durées spécifiques en fonction du choix des enseignants-chercheurs.

Madame Clara XÉMARD rejette la proposition d'une rentrée au 20 septembre et est plus favorable à une rentrée le 13 septembre 2021.

Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF acquiesce les propos de Monsieur Jean-Paul MARKUS et de Madame Clara XÉMARD et souhaite préserver un peu de temps en décembre pour des colloques et des soutenances de thèse.

Monsieur Patrick JACOB est enclin à une rentrée le 6 ou le 20 septembre car une rentrée à distance est inenvisageable et la neutralisation des cours la semaine du 13 septembre est problématique.

Madame Wafa NABIL intervient pour souligner la difficulté de recevoir les dossiers finalisés des vacataires début septembre. Néanmoins, une pièce justificative déposée sur la plateforme Démavac suffit à leur donner les droits d'accès à l'espace numérique.

Madame Julie LECHAT souligne que la proposition d'une rentrée le 13 septembre est rédhibitoire si toutefois les cours devaient se dérouler à distance.

Madame le Doyen propose d'étudier la faisabilité d'une organisation de reprise des cours en présentiel le 13 septembre en faisant le ratio étudiants inscrits à l'IEJ et des présents à l'examen du CRFPA. Il s'agit de trouver une autre solution que l'occupation des amphithéâtres selon le nombre d'étudiants réellement présents et en fonction des contraintes de surveillance.

Vote : reporté

6- Vote sur la maquette IEJ de l'année universitaire 2021-2022

Madame Clara XÉMARD explique que la maquette est inchangée par rapport à celle de 2020-2021, la seule modification étant un changement d'intitulé « Galop d'essai » devient « Examen blanc ».

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur les MC2C du DAEU A de l'année universitaire 2021-2022

Madame le Doyen informe que les MC2C demeurent inchangées.

Vote : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame Clara XÉMARD interroge sur les modalités des examens du second semestre. Cette décision fera-t-elle l'objet d'un vote au prochain Conseil de Faculté ? Au vu de la situation sanitaire actuelle, elle préfère que les examens se déroulent en distanciel et ne souhaite pas que les matières à TD soient validées avec la seule note de TD.

Madame le Doyen répond qu'un Bureau de Faculté est organisé la semaine prochaine et qu'elle reviendra vers l'ensemble de la communauté à son issue. Elle souhaite informer les étudiants avant la fin de la première quinzaine d'avril.

Monsieur Jean-Paul MARKUS acquiesce aux propos de Madame Clara XÉMARD et informe que les étudiants sont préparés à un examen terminal sur Moodle en une heure.

Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF souhaite une décision claire, rapide et qui ne soit pas susceptible d'être modifiée entre son annonce et les examens.

Madame le Doyen rappelle qu'au regard des textes les examens en présentiel sont envisageables et que les étudiants peuvent être contraints d'y assister sous peine de défaillance.

Madame Julie LECHAT insiste sur le fait que le plus important pour les étudiants est la visibilité. Depuis le début de l'année universitaire, ils se sont préparés à l'option A ou l'option B des MCC et plébiscitent les examens en distanciel ce d'autant que les enseignements ont été très dégradés tout au long du semestre.

Madame le Doyen répond que le présentiel ou le distanciel n'entraîne pas de modification des MCC si les caractéristiques de l'examen (nature et durée) en présentiel sont préservées. Nous pouvons donc conserver l'option A, c'est-à-dire examens pour toutes les matières fondamentales et contrôle terminal mais en respectant les durées.

Monsieur Patrick JACOB interroge sur les résultats des examens à distance par rapport à l'année précédente. Il se demande si la neutralisation des examens terminaux dans les matières à TD change fondamentalement les choses. Si l'examen terminal est décisif, il faut effectivement le maintenir.

Madame Mélanie RAVET confirme que les taux de réussite étaient meilleurs l'année précédente.

Madame Clara XÉMARD rappelle que le maintien de l'examen est indispensable car il a pour vertu d'obliger l'étudiant à travailler la matière et à composer, que ce soit un QCM ou résoudre un cas pratique.

Monsieur Jean-Paul MARKUS souhaite maintenir l'examen terminal quelles que soient les modalités.

Madame Pascale BERTONI s'oppose aux examens en distanciel car il n'y a aucune garantie que ce soit l'étudiant qui compose.

Madame Julie LECHAT répond qu'effectivement le distanciel peut faciliter la fraude mais elle insiste sur le fait que ce ne sont pas des examens au rabais.

Madame le Doyen répond qu'il faut adapter les sujets en ressources libres qui ont fait leur preuve dans de nombreux pays. Par ailleurs, le recours aux procédures disciplinaires est à généraliser en cas de fraude. Une réflexion est nécessaire afin de trouver une solution la plus consensuelle possible en tenant compte du souhait de la communauté. Plusieurs propositions :

- Maintien de l'option A avec la contrainte de respecter les modalités d'examens afin d'éviter une modification des MCC, soit en présence, soit à distance, soit au choix des enseignants-chercheurs (cette dernière solution ne permet pas d'assurer la visibilité suffisante des étudiants) ;

- Respect des MCC option B : contrôle continu pour les matières fondamentales et contrôles terminaux en distanciel ou présentiel selon le choix des enseignants-chercheurs ou décision de la communauté ;
- Maintien de l'option A avec ensemble des examens en distanciel ou passage en option B avec contrôles terminaux à distance.

Monsieur Franck MONNIER ajoute que l'étudiant peut tout à fait composer hors connexion et déposer sa copie en fin d'épreuve ce qui annihile les problèmes d'encombrement et de dysfonctionnement de Moodle pendant les épreuves longues à distance.

Monsieur Patrick JACOB interroge sur la possibilité d'ouvrir des salles afin que les étudiants puissent composer, certains d'entre eux n'ayant pas tous les moyens matériels nécessaires.

Madame le Doyen propose de revenir vers les membres du Conseil, à l'issue du prochain Bureau de Faculté, d'une part pour les informer des suggestions retenues et les soumettre au vote et d'autre part pour un vote à distance du calendrier universitaire 2021-2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 10h30.